



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES FORÊTS ET DES PARCOURS POUR LE PROCHE-ORIENT

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Tlemcen (Algérie), 13-17 décembre 2015

**EXAMEN DES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DES FORÊTS ET
DES PARCOURS POUR LE PROCHE-ORIENT (CFPPO) ET DES
AUTRES ACTIVITÉS FORESTIÈRES DE LA FAO, EN CE COMPRIS
LA SUITE RÉSERVÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES À
LA VINGT ET UNIÈME SESSION DE LA CFPPO**

Résumé

- La présente note a pour objet d'informer la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (CFPPO) à propos des activités forestières de la FAO intéressant la région qui ont été menées sur la période 2014-2015. Les activités que les pays ont entreprises en réponse aux demandes et aux recommandations formulées lors de la vingt et unième session de la Commission sont résumées dans l'annexe 1.
- Les pays qui ont soumis des rapports au Secrétariat sont l'Algérie, Chypre, la Jordanie, le Pakistan, le Soudan, la Turquie et le Yémen.

I. POLITIQUE FORESTIÈRE ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES

On trouvera ci-après les mesures liées aux politiques prises en raison des recommandations formulées par le Comité des forêts et par la CFPPO et des autres demandes formulées par les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord:

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

1. La recommandation de la CFPPO et des autres commissions régionales des forêts visant à la définition d'un objectif de développement durable spécifique aux forêts a été débattue à la vingt-deuxième session du Comité des forêts. Le Comité des forêts a encouragé les pays à intensifier leurs efforts s'agissant de reconnaître les contributions possibles des forêts aux objectifs de développement durable et leur a recommandé de coordonner leur action et de collaborer, aux niveaux national, régional et international, afin d'assurer une prise en compte et une visibilité adéquates des forêts dans ces objectifs et dans le programme de développement pour l'après-2015. Les informations sur le processus ultérieur aux objectifs de développement durable sont présentées au point 5 de l'ordre du jour (document: FO:NEFRC/2015/7).
2. En réponse aux recommandations formulées à la vingt et unième session de la CFPPO, la FAO a procédé à une analyse régionale des politiques et stratégies relatives aux forêts et aux parcours afin d'en recenser les points forts, les points faibles et les lacunes, et de déterminer dans quelle mesure les politiques et stratégies nationales relatives aux forêts et aux parcours sont articulées avec les programmes nationaux et contribuent au développement durable. Les conclusions de cette analyse font l'objet du point 7 de l'ordre du jour (document: FO:NEFRC/2015/11).
3. On a organisé une réunion de consultation d'experts au Caire du 7 au 9 juin 2015 pour définir des critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts et des parcours ainsi qu'un plan de travail pour leur adoption et leur utilisation au Proche-Orient et en Afrique du Nord. Cette réunion a été organisée dans le cadre du projet de la FAO de définition de critères et d'indicateurs au niveau mondial et en collaboration avec le Bureau régional de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour l'Asie de l'Ouest. Les indicateurs de durabilité proposés et le plan qu'il est proposé de suivre pour leur adoption et leur utilisation font l'objet du point 6 de l'ordre du jour (document: FO:NEFRC/2015/3).
4. Suite aux recommandations formulées aux vingtième et vingt et unième sessions de la CFPPO, on a procédé à une évaluation régionale de l'enseignement et des connaissances relatifs aux forêts dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Le rapport de l'évaluation a été validé lors d'un atelier régional organisé à Alger les 23 et 24 février 2015. Les participants à cet atelier ont également examiné et approuvé un projet de document de réflexion pour une proposition de projet visant à améliorer l'enseignement et les connaissances relatifs aux forêts dans la région. Pour autant que les fonds nécessaires soient disponibles, le document de réflexion sera transformé en document de projet à part entière. Des informations complémentaires sur l'enseignement sont données au point 10 de l'ordre du jour (document: FO:NEFRC/2015/8).
5. Les 22 et 23 octobre 2014, le bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord et le Haut-Commissariat marocain aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification ont organisé un atelier sous-régional sur la gestion et la planification des forêts dans les pays du Maghreb. Les participants à cet atelier ont analysé les méthodes actuelles de gestion et de planification des forêts au Maghreb et sont convenus: i) d'améliorer les connaissances sur l'état des forêts, sur les incidences de l'évolution mondiale et sur les pratiques de gestion; ii) de prendre en considération les produits forestiers non ligneux; iii) de développer leurs chaînes de valeur dans les plans de gestion; et iv) de renforcer les plans de gestion des forêts en adoptant des approches plus multisectorielles et plus participatives pour la prise de décisions. Ils ont par ailleurs recommandé de mettre au point un projet sous-régional pour définir des méthodes communes et renforcer la collaboration entre les différents acteurs intéressés par les forêts.
6. La FAO a continué d'aider les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord à analyser les systèmes de gouvernance des forêts et des parcours et à mettre au point des cadres généraux appropriés qui offriront un environnement porteur pour le développement du secteur. À cet égard, elle a aidé le Royaume d'Arabie Saoudite à définir une stratégie nationale sur les parcours qui oriente les efforts que le pays déploie en vue de s'attaquer à la dégradation des parcours et de mettre en place des systèmes de gestion durable de ceux-ci.

7. La FAO a également répondu aux demandes des gouvernements omanais et jordanien en mettant au point une proposition de projet de fonds fiduciaire unilatéral visant à la définition d'une politique intégrée sur les parcours et les forêts pour Oman et en approuvant un projet du Programme de coopération technique pour l'élaboration d'une politique nationale forestière et d'un programme de travail pluriannuel pour la Jordanie.
8. La FAO a aidé le Liban à évaluer l'ampleur des pertes de cônelets dans le pays et à mettre au point des systèmes de gestion durable des forêts de pins cultivés. Des directives pour une gestion durable des forêts de pins cultivés au Liban ont été mises au point et validées lors d'un atelier national. Des ateliers de formation nationaux et sous-nationaux sur l'utilisation des directives ont été organisés en novembre 2015 à l'intention des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture chargés des forêts et de la vulgarisation ainsi que de représentants des producteurs de pignons dans le pays. L'on est en train de mettre au point une proposition de projet du PCT à l'appui des mesures de suivi.
9. En réponse à la requête de pays membres, qui avaient demandé que l'on effectue une analyse, une évaluation et un recensement complets des programmes et initiatives de boisement, de reboisement et de restauration menés dans les zones arides, la FAO a, en collaboration avec le gouvernement turc, apporté son concours à l'élaboration de la publication «Global Guidelines for Restoration of Degraded Forests and Landscapes in Drylands: building resilience and benefiting livelihoods». Ces directives ont été publiées sous le couvert de la publication «Étude FAO: Forêts, n° 175» et ont été présentées officiellement en octobre 2015 à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, à Ankara (Turquie).
10. À sa dix-neuvième session, le Comité des forêts a soutenu la demande de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui souhaitait que la FAO établisse un rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde. Ce rapport a été établi et publié en format papier et en ligne (<http://www.fao.org/3/a-i3825e.pdf>); il a été présenté officiellement le 3 juin 2014.
11. La Conférence de la FAO a établi et adopté en juin 2013 le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières. Pour donner suite à ce plan, la FAO a encouragé ses Membres à mettre au point des plans équivalents au niveau national. On trouvera en annexe 2 un rapport de synthèse sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial.
12. En réponse aux recommandations formulées par le Comité des forêts, on a mis au point la Boîte à outils de la gestion durable des forêts, qui est un ensemble complet d'outils du savoir, de bonnes pratiques et d'exemples de leur application pour faciliter la mise en œuvre de la gestion durable des forêts dans différents contextes. Des informations sur la Boîte à outils et sur son public cible sont données dans l'annexe 3.
13. Dans le cadre de sa collaboration avec l'Union africaine pour la mise en œuvre de l'initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel, la FAO a aidé l'Algérie, l'Égypte, la Mauritanie et le Soudan à élaborer leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de l'initiative. Pour autant que les fonds nécessaires soient disponibles et que des donateurs apportent leur concours, la FAO aidera les pays à élaborer des propositions de projets pour la mise en œuvre des plans d'action relatifs à cette initiative (on notera que la Mauritanie et le Soudan ont obtenu un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à l'appui de deux projets qui seront mis en œuvre dans ce contexte).
14. En étroite collaboration avec ses principaux partenaires dans le contexte du Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers, la FAO a lancé le Mécanisme de restauration du paysage forestier à la vingt-deuxième session du Comité des forêts, en 2014. Avec ce mécanisme, l'objectif est d'aider les pays à tenir leurs engagements concernant le Défi de Bonn, les objectifs d'Aichi, les objectifs de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et les

autres objectifs connexes. Ce mécanisme fait l'objet du point 8 de l'ordre du jour (document: FO:NEFRC/2015/9). Le Mécanisme a été présenté pour la première fois aux participants de la région lors d'un atelier régional de la Convention sur la diversité biologique consacré aux objectifs d'Aichi et tenu à Amman (Jordanie), en février 2014, juste après la vingt et unième session de la CFPPPO. Jusqu'à présent, trois pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord (Liban, Jordanie et Soudan) ont présenté une demande d'aide au titre du Mécanisme. La demande du Liban a été examinée aux fins d'une aide complète pour la période 2015-2016, tandis que la Jordanie et le Soudan ont été sélectionnés dans la catégorie 2. Ils recevront une aide limitée afin d'organiser un atelier national pour améliorer leur demande et trouver des partenaires supplémentaires pour le financement.

15. Suite à la recommandation formulée par la CFPPPO à sa vingt et unième session, le Comité des forêts, à sa vingt-deuxième session, tenue en juin 2014, a recommandé que la FAO procède à une évaluation mondiale de l'étendue et de l'état des forêts, des parcours et des systèmes agrosylvopastoraux des zones arides. En réponse à cette recommandation, la FAO et ses partenaires ont organisé, à Rome, en janvier 2015, la première Semaine du suivi des zones arides. Les objectifs et les conclusions de cette semaine font l'objet du point 11 de l'ordre du jour (document: FO:NEFRC/2015/5). Pour obtenir davantage d'informations à ce sujet, voir: <http://www.fao.org/forestry/aridzone/88626/en/>.

16. En réponse à la demande des membres de la CFPPPO, qui souhaitent que l'on relève les défis du changement climatique dans la région, il a été mis au point une proposition de projet visant à la gestion durable des écosystèmes aux fins de l'adaptation au changement climatique et de l'amélioration des moyens d'existence dans le bassin du Nil, dont il a été débattu lors d'un atelier sous-régional organisé à Addis-Abeba (Éthiopie) du 9 au 11 décembre 2013. On s'est efforcé d'obtenir des fonds pour les projets proposés dans le cadre de la sixième reconstitution des ressources du FEM dans les quatre pays ciblés (Égypte, Éthiopie, Soudan et Soudan du Sud), mais avec peu de succès. Le document de réflexion sur le projet a ensuite été soumis, pour examen, au centre de liaison du Fonds vert pour le climat à la FAO.

17. Compte tenu du fait que les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord ont un potentiel très limité s'agissant de la gestion de leurs ressources forestières pour la production de bois d'œuvre, et que leur plus grand potentiel réside dans le développement et la mise en valeur des produits forestiers non ligneux, la FAO a entrepris, dans le cadre de l'initiative régionale sur la petite agriculture, une évaluation dans quatre pays (Maroc, Tunisie, Liban et Soudan) en vue de recenser et de recueillir des informations sur un ou deux produits forestiers non ligneux qui recèlent du potentiel aux fins du développement d'une chaîne de valeur et d'ajout de valeur dans chaque pays, dans l'objectif de mettre sur pied un projet régional pour la promotion des microentreprises rurales dont l'activité s'appuierait sur des produits forestiers non ligneux. L'objectif général de cette initiative est de révéler le potentiel que recèlent les produits forestiers non ligneux lorsqu'il s'agit de diversifier les revenus ruraux, d'offrir des possibilités d'emploi aux différentes couches de la population et d'améliorer les moyens d'existence des communautés rurales pauvres, tout en accroissant la contribution des forêts à l'économie nationale et en intensifiant les efforts déployés par les pays pour arriver à une gestion durable des forêts en adoptant des approches participatives pour cette gestion.

II. INFORMATIONS CONCERNANT LES FORÊTS ET LES PARCOURS

Les informations concernant les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord ont également été mises à jour et de nouveaux projets ont été mis au point dans plusieurs domaines:

18. L'édition 2015 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) a été présentée officiellement en septembre dernier lors du quatorzième Congrès forestier mondial (CFM). Sur la base des rapports FRA nationaux des pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, un rapport régional complet sur l'étendue et l'évolution des ressources forestières dans la région, et sur les tendances constatées, a été produit et publié aux fins de distribution. Ces évaluations mondiales et régionales font l'objet du point 4 de l'ordre du jour (document: FO:NEFRC/2015/6).

19. On a consacré l'édition 2014 de la Situation des forêts du monde (SOFO) principalement aux avantages socioéconomiques que les personnes tirent des forêts, en fournissant des informations sur le nombre de personnes qui utilisent les produits forestiers pour répondre à leurs besoins en termes de nourriture, d'énergie, d'abri, de revenus et d'emploi. Dans ce rapport, on a également évalué les politiques et mesures que les pays ont prises pour soutenir et renforcer la production de ces avantages. On trouvera l'édition 2014 de ce rapport à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/forestry/sofo/fr/>.

20. L'édition 2016 du rapport aura pour thème «Forêts et agriculture: défis et possibilités concernant l'utilisation des terres», compte tenu du fait que la perte de surface forestière est depuis longtemps principalement due à la demande de terres agricoles. Le document traitera des deux grands aspects suivants: i) les demandes concurrentes de terres au niveau mondial, surtout celles qui ont trait aux forêts et à l'agriculture, et les différents mécanismes que les pays utilisent pour planifier et pour gérer cette évolution dans l'utilisation des terres; et ii) le lien entre modification du couvert forestier et sécurité alimentaire, en s'intéressant aux pays qui présentent des tendances positives pour ces deux aspects et aux éléments qui contribuent à ces tendances.

III. COOPÉRATION RÉGIONALE ET INTERRÉGIONALE

Plusieurs événements régionaux et mondiaux ont été organisés au cours de la période 2014-2015, notamment:

21. La première réunion intersessions du Bureau de la CFPPPO, qui s'est tenue à Rome le 26 juin 2014, pendant la vingt-deuxième session du Comité des forêts. Les participants à cette réunion ont fait le point sur les progrès accomplis par la FAO dans la mise en œuvre des recommandations de la vingt et unième session de la CFPPPO. Ils ont également débattu des domaines prioritaires (sujets et thème) à porter à l'attention de la vingt-deuxième session de la CFPPPO et sont convenus de la date et du lieu de la deuxième réunion intersessions.

22. La deuxième réunion du Bureau s'est tenue à Alger (Algérie) les 25 et 26 février 2014. Les participants ont examiné les progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail et les principaux résultats atteints et sont convenus de la proposition d'ordre du jour pour la vingt-deuxième session de la CFPPPO. Ils ont également débattu des recommandations formulées par le Comité des forêts à sa vingt-deuxième session concernant les commissions régionales des forêts et la participation de la région Proche-Orient et Afrique du Nord au quatorzième Congrès forestier mondial, de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, de la quatrième Semaine forestière méditerranéenne et de la Journée internationale des forêts (21 mars).

23. Les activités du Comité CFFSA/CEF/CFPO des questions forestières méditerranéennes «*Silva Mediterranea*» font l'objet de l'annexe 5. Pour obtenir plus d'informations, voir www.med.forestweek.org.

24. La trente-deuxième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient s'est tenue au Siège de la FAO, à Rome, du 24 au 28 février 2014. Deux notes d'information ont été établies pour la Conférence: l'une sur les conclusions de la Conférence internationale sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition, organisée par la FAO en mai 2013, l'autre sur la troisième Semaine méditerranéenne, organisée par le Comité *Silva Mediterranea* à Tlemcen (Algérie), du 17 au 21 mars 2013.

25. En traitant de leurs recommandations à la Conférence de la FAO, les participants à la Conférence régionale ont pris note des recommandations de la vingt et unième session de la CFPPPO afin que: 1) les forêts et les parcours occupent la place qui leur revient au sein des politiques et des stratégies en matière de développement; 2) le rôle joué par les forêts et les parcours et notamment le fait qu'ils favorisent les synergies entre les Conventions de Rio soient reconnus; 3) l'on poursuive l'évaluation de la contribution des forêts au développement durable; 4) l'on aide les pays à élaborer des politiques, des stratégies et des programmes liés aux forêts et aux parcours; 5) l'on mette davantage

l'accent sur le renforcement des capacités dans des domaines figurant dans le nouveau Cadre stratégique de la FAO.

26. La vingt-deuxième session du Comité des forêts et la quatrième Semaine mondiale des forêts ont été organisées à Rome du 23 au 27 juin 2014, sur le thème «Les avantages socioéconomiques des forêts». Le Comité a dit apprécier le travail des commissions régionales des forêts, qui sont un vecteur irremplaçable de la collaboration régionale et mondiale et de la coordination des programmes et des politiques et a encouragé les commissions à donner des orientations concernant les domaines prioritaires régionaux en matière forestière, qui étayent et étoffent les objectifs stratégiques de la FAO. Le rapport complet de la session est disponible en ligne à l'adresse <http://www.fao.org/forestry/57758/fr/>.

27. Le quatorzième Congrès forestier mondial s'est tenu à Durban (Afrique du Sud) du 7 au 11 septembre 2015, sur le thème «Les forêts et les populations: investir dans un avenir durable». Les conclusions du Congrès sont présentées dans un document distinct (NEFRC/2015/7.1), qui sera examiné sous le point 5 de l'ordre du jour, consacré aux processus liés à l'élaboration des politiques au niveau mondial.

28. La onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts s'est tenue à New York du 4 au 15 mai 2015. Les conclusions de ce forum sont présentées dans un document distinct (FO:NEFRC/2015/7).

IV. PROGRAMMES FORESTIERS SUR LE TERRAIN

Les programmes forestiers sur le terrain dans les pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord se sont poursuivis au cours de la période 2014-2015:

29. La FAO a aidé le Liban à mettre au point son programme national de boisement et de reboisement au moyen du projet TCP/LEB/3503 sur le renforcement de la coordination du programme national libanais de boisement et de reboisement, dont l'objectif était d'appuyer l'unité de coordination du programme de reboisement qu'il est prévu de mettre en place. L'objectif général du projet est de renforcer la capacité du secteur forestier libanais à fournir des biens et services environnementaux, qui contribuent à l'amélioration des moyens d'existence.

30. La FAO a aidé l'Iran à évaluer les problèmes de la mort en cime/du dépérissement du chêne dans la région des Zagros et de boxwood blight (*Cylindrocladium buxicola*) dans la région de la Caspienne. Les conclusions de l'évaluation ont conduit à la formulation du projet TCP/IRA/302, qui a été lancé en novembre dernier. Le projet devrait donner lieu au renforcement des capacités nationales s'agissant de l'évaluation et du suivi des forêts et à la mise en place de systèmes participatifs de gestion durable, comprenant la gestion du dépérissement du chêne et la lutte contre l'antracnose du buis.

31. La FAO s'efforce d'inclure les questions liées à la gestion des bassins versants dans l'initiative régionale du Proche-Orient sur la raréfaction de l'eau. Un PCT interrégional est en cours de mise en œuvre au Maroc et en Mauritanie (TCP/INT/3405); il est axé sur la lutte contre la pauvreté et la désertification ainsi que sur l'adaptation au changement climatique au moyen de la gestion des bassins versants en collaboration.

V. SOUTIEN AUX INITIATIVES DES PAYS

Les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord ont bénéficié d'activités de projets en cours ou nouvelles au cours de la période considérée:

32. Projet GCP/IRA/064/GFF sur la réhabilitation des paysages forestiers et des terres dégradées, notamment les sols salins et les zones exposées à l'érosion éolienne. L'objectif de ce projet est de réduire la dégradation des terres et des forêts en investissant dans la gestion durable de ces terres et

forêts dans trois provinces cibles et en renforçant les capacités nationales et locales en vue de contribuer à la large mise en œuvre de ces techniques dans l'ensemble du pays.

33. Le projet UTF/SAU/039/SAU sur la gestion durable des forêts et parcours naturels au Royaume d'Arabie Saoudite. Les principaux produits de ce projet sont le renforcement des capacités institutionnelles en contribuant à la création d'un centre national pour le développement des forêts, la définition d'une stratégie nationale concernant les parcours, la mise au point de techniques de gestion des forêts et des parcours, des mesures de sensibilisation et la création d'une base de données sur les forêts et les parcours pour donner des informations correctes aux décideurs et aux parties prenantes.

34. Dans le cadre de l'accord de coopération entre la Libye et la FAO, cette dernière a formulé le projet UTF/LIB/047/UTF sur la protection et le développement des forêts et des parcours naturels. L'exécution du projet est en attente en raison du contexte de sécurité du pays.

35. La FAO aide également le Liban à mettre en œuvre le projet sur les moyens d'existence agricoles durables dans les zones marginales, qu'elle cofinance avec le FEM. Les objectifs généraux du projet sont de renforcer la résilience des écosystèmes montagneux et celle des personnes qui en dépendent en renforçant la prévention de l'érosion des sols, des incendies de forêt et de l'apparition d'organismes nuisibles et en protégeant les infrastructures de collecte et de stockage de l'eau contre les inondations et l'envasement, et de renforcer les capacités techniques et les capacités de gestion des bénéficiaires du projet en matière de reboisement et de gestion durable des terres et de l'eau aux fins de l'adaptation au changement climatique, de la diversification des sources de revenus des ruraux pauvres et d'activités de diffusion.

VI. Points à examiner

36. La Commission souhaitera peut-être inviter:

les pays:

- à chercher des moyens de renforcer leur engagement dans la CFPPO et leur sentiment d'appropriation de celle-ci, et à donner l'impulsion nécessaire pour les activités de la Commission sur leur territoire;
- à définir des plans d'action nationaux pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières;
- à mieux utiliser les outils et les directives que la FAO met à leur disposition afin de gérer de façon durable leurs forêts et leurs parcours;
- à renforcer la collaboration sous-régionale dans le cadre de l'initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel, et à demander à la FAO de les aider à définir des projets sous-régionaux et à mobiliser des ressources aux fins de leur mise en œuvre;

37. la FAO:

- à prêter une attention particulière à la fragilité des écosystèmes terrestres de la région et à aider les pays à mettre en œuvre des programmes solides de restauration des forêts et des parcours dans le cadre du Mécanisme de restauration du paysage forestier.

ANNEXE I**RECOMMANDATIONS DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION DE LA CFPPO ET RÉALISATIONS DES PAYS**

Recommandations formulées par la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient à sa vingt et unième session	Activités liées aux recommandations	Autres activités
1. La Commission a recommandé que les pays désignent des organisations pour les forêts ou les parcours en qualité de centre de liaison national pour la CFPPO et que les chefs de ces organisations représentent leur pays au sein de la Commission.	Les six pays ayant transmis un rapport ont indiqué avoir désigné les chefs des institutions forestières en tant qu'agents de contact pour la CFPPO.	
2. La Commission a recommandé la mise en place d'un système de placettes d'échantillonnage permanentes dans toute la région, pour que les acteurs coopèrent dans le suivi des incidences.	<p>La Turquie et Chypre ont indiqué avoir mis en place un système de placettes d'échantillonnage permanentes dans le cadre du Programme de coopération internationale pour l'évaluation et la surveillance des effets des polluants atmosphériques sur les forêts (PIC Forêts) pour l'Europe. Le Soudan prévoit de mettre en place des réseaux de placettes d'échantillonnage permanentes dans le cadre du programme REDD+.</p> <p>L'Algérie a indiqué avoir mis en place un système de placettes d'échantillonnage permanentes dans tout le pays afin de suivre le comportement de certaines espèces et la reconstitution de la steppe face au surpâturage.</p>	
3. La Commission a prié instamment les pays de continuer à développer et à renforcer le système d'inventaire forestier afin de donner	Le Pakistan a indiqué qu'il était en train de mettre au point un plan d'action pour son système national de suivi des forêts, dont	

<p>une base factuelle aux stratégies et mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, et a demandé à la FAO de soutenir les efforts que les pays déploient à cet égard.</p>	<p>l'inventaire forestier national fait partie intégrante, dans le cadre du programme ONU-REDD et avec l'appui de la FAO.</p> <p>Les inventaires nationaux de l'Algérie et du Soudan ont été actualisés en 2008, et les deux pays ont fait part de leur intention de les réactualiser.</p>	
<p>4. La Commission a recommandé que les pays envisagent de créer un mécanisme de coordination pour donner des informations venant de la région au Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et que la FAO apporte son soutien à cet égard.</p>	<p>L'Algérie a indiqué avoir mis en place un mécanisme de collaboration dans le cadre du Comité <i>Silva Mediterranea</i> et du Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes, avec le soutien du Fonds français pour l'environnement mondial.</p> <p>En tant qu'États membres du FNUF, Chypre, la Turquie et le Soudan ont désigné un correspondant national pour le Forum et soumettent des rapports nationaux unilatéraux avant chaque session de celui-ci.</p>	
<p>5. La Commission a insisté sur le fait qu'il fallait financer durablement la formation et la recherche dans le domaine forestier, notamment s'agissant de la restructuration physique et des compétences générales. La région pourrait travailler avec la FAO pour préciser davantage les besoins afin d'en discuter avec les donateurs ou de les intégrer dans le Cadre de programmation par pays.</p>	<p>Chypre a indiqué avoir restructuré son école supérieure forestière, en vue de faire face aux besoins actuels du secteur forestier chypriote et de répondre aux besoins urgents de programmes d'enseignement et de formation professionnelle spécialisée à court terme.</p> <p>L'Algérie et le Soudan ont insisté sur le fait que la FAO devait apporter son soutien dans ce domaine.</p>	<p>L'Algérie a fait état d'autres programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique soutenus par la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement.</p>

<p>6. La Commission a insisté sur le fait que l'on avait besoin d'informations et de données solides sur la contribution directe et, surtout, indirecte des forêts et des parcours à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et a demandé à la FAO d'aider les pays à cet égard.</p>	<p>Le Pakistan est en train de définir une politique forestière nationale qui fait la synthèse entre les forêts et d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'alimentation, l'eau, le tourisme et la santé.</p> <p>La Turquie a indiqué avoir créé un département des produits et services forestiers non ligneux au sein de la direction générale sur les forêts et avoir entrepris un inventaire des espèces cibles pour déterminer leur potentiel économique et environnemental et trouver des moyens de diversifier et d'accroître la quantité et la qualité de leurs produits.</p> <p>La Jordanie a fait état d'un projet en cours, soutenu par l'agence allemande de coopération internationale, visant à l'évaluation des forêts et des parcours. L'Algérie, le Soudan et le Yémen ont indiqué que la FAO devait apporter son soutien dans ce domaine.</p>	<p>L'Algérie a indiqué avoir mis la touche finale à sa stratégie de communication sur les forêts avec l'aide de la Banque mondiale et à sa stratégie de communication sur les espèces sauvages et les aires protégées avec l'aide de la FAO.</p>
<p>7. La Commission a recommandé aux pays de sensibiliser les décideurs à la valeur du suivi des forêts et de l'utilisation des données qui en découlent, et a demandé à la FAO d'aider les pays à cet égard.</p>	<p>En vue de développer et d'actualiser les politiques et stratégies pour une gestion durable des forêts, le mécanisme de suivi des forêts, d'évaluation et de communication d'informations du service forestier turc produit des rapports réguliers sur la base des données et informations relatives à l'ensemble des indicateurs quantitatifs et qualitatifs des critères définis pour une gestion durable des forêts.</p> <p>L'Algérie et le Soudan ont indiqué mener une action concertée en vue de sensibiliser les décideurs.</p>	

<p>8. La Commission a recommandé aux pays et à la FAO de définir des critères et des indicateurs pour la gestion durable des forêts et des parcours qui tiennent également compte de la contribution des systèmes sylvopastoraux et agrosylvopastoraux à la sécurité alimentaire et à la nutrition.</p>	<p>La FAO et les experts de la région ont fait une proposition d'un ensemble d'indicateurs de durabilité pour la gestion durable des forêts. Les critères et indicateurs proposés et une proposition de feuille de route pour renforcer leur utilisation seront examinés et adoptés à la vingt-deuxième session de la CFPPO.</p> <p>Chypre et la Turquie ont indiqué qu'ils utilisaient la version de l'ensemble paneuropéen de critères et d'indicateurs pour une gestion durable des forêts, en l'adaptant à leurs contextes nationaux.</p>	
<p>9. La Commission a recommandé aux pays et à la FAO de sensibiliser les responsables politiques à l'importance de la gestion durable et de la restauration des forêts et parcours des zones arides et aux avantages qu'on peut en tirer, en vue de donner plus d'importance aux zones arides dans l'agenda politique de la région et d'accroître les investissements en la matière.</p>	<p>La Turquie contribue à la gestion durable des forêts et parcours des zones arides au moyen des processus forestiers régionaux, sous-régionaux et internationaux. Le pays organise des programmes de formation en coopération avec la FAO et mène des projets bilatéraux et multilatéraux pour améliorer la gestion durable des terres dans les régions arides et semi-arides. Le programme de partenariat sur les forêts entre la FAO et la Turquie (2014-2018) traite également de la gestion durable des forêts et parcours des zones arides au Proche-Orient, en Asie centrale et en Afrique du Nord.</p> <p>Le Soudan a indiqué qu'il sensibilisait les responsables politiques, ce qui a donné lieu à l'adoption de plusieurs décrets présidentiels en faveur de la conservation et du développement des forêts.</p>	

<p>10. La Commission a souligné le lien étroit qui existe entre la gestion des forêts et la gestion des parcours, et a recommandé aux pays et à la FAO d'accorder l'attention voulue aux valeurs économiques des forêts et des parcours.</p>	<p>En Algérie, les forêts et les parcours relèvent de la compétence de la même direction, qui coordonne souvent les activités de gestion.</p> <p>Au Pakistan et au Soudan, les forêts et les parcours relèvent de la compétence de deux ministères différents et il n'a pour l'heure été pris aucune mesure conjointe sur les forêts et les parcours.</p> <p>La Jordanie et l'Algérie ont indiqué travailler actuellement à l'évaluation économique des forêts, des parcours et des aires protégées.</p> <p>Dans sa nouvelle politique forestière, Chypre accorde davantage d'importance aux produits et services non ligneux, au tourisme, à la création de possibilités d'emploi, au renforcement des fonctions de protection et à l'élargissement de la contribution économique que les forêts et les parcours apportent à la société.</p>	
<p>11. La Commission a demandé à la FAO et aux pays de collaborer pour créer un groupe de travail ou un réseau de suivi des forêts pour les pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord.</p>	<p>Aucune mesure n'a été prise.</p>	

ANNEXE II**MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION,
L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES
GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES****A. Introduction**

En 2007, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) a chargé la FAO d'établir un rapport sur *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*¹ et a mis sur pied en 2009 un groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières, mandaté pour en faciliter l'élaboration. En 2011, la CRGAA a demandé à la FAO de rédiger un rapport de synthèse sur les secteurs d'action prioritaires en se basant sur les informations recueillies aux fins du premier rapport, et a prié le groupe de travail de l'examiner. En avril 2013, la CRGAA a fait de ce rapport sur les secteurs d'action prioritaires le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (GPA-FGR)². En juin 2013, la Conférence de la FAO a adopté le document³.

Quatre domaines prioritaires sont définis dans le Plan d'action mondial: 1) Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières; 2) Conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières; 3) Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières; et 4) Politiques, institutions et renforcement des capacités. Dans ces différents domaines, le Plan d'action mondial décline en outre un total de 27 priorités stratégiques en termes de mesures à prendre sur les plans national, régional et international. Le degré d'urgence de chacune de ces priorités stratégiques et des mesures s'y rattachant peut différer sensiblement selon les pays et les régions. Le Plan d'action mondial est un instrument volontaire et non contraignant qu'il appartient à la CRGAA d'actualiser si nécessaire. Sa mise en œuvre renforcera la gestion durable des forêts et contribuera à la réalisation du Programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Les activités relatives aux ressources génétiques forestières font partie intégrante de l'action de la FAO dans le domaine de la foresterie et il en est régulièrement rendu compte au Comité des forêts (COFO) et aux commissions forestières régionales. À sa vingt-deuxième session, en juin 2014, le COFO a accueilli avec satisfaction le rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde et le Plan d'action mondial, et a rendu hommage à la FAO pour le travail précieux effectué dans ce domaine. Le COFO lui a recommandé de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial, de finaliser le projet de stratégie de mise en œuvre dudit Plan d'action pour examen par la CRGAA, d'encourager le travail de collaboration engagé aux fins de la mise en œuvre des domaines prioritaires du Plan d'action mondial, et de soutenir les pays, selon que de besoin, dans le cadre des priorités stratégiques du Plan. Le présent document donne un ensemble d'informations sur le suivi dont a bénéficié le Plan d'action mondial depuis la vingt-deuxième session du COFO.

B. Suivi du Plan d'action mondial

À sa troisième session, en juillet 2014, le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières a examiné le projet de stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial et formulé à cet égard plusieurs recommandations⁴. Il a ainsi recommandé à la FAO d'encourager ses membres à élaborer des plans d'action nationaux pour la conservation, l'utilisation durable et le développement des ressources génétiques forestières. Il a en outre souligné le besoin de

1 Voir <http://www.fao.org/3/a-i3825e.pdf>.

2 Voir <http://www.fao.org/3/a-i3849e.pdf>.

3 C 2013/REP, par. 77. <http://www.fao.org/docrep/meeting/028/mh093e.pdf>.

4 CGRFA/WG-FGR-3/14/Report, par. 13 à 15. <http://www.fao.org/3/a-ml401e.pdf>.

créer des liens entre ces plans nationaux et les Programmes forestiers nationaux, les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité, et d'autres processus de planification pertinents.

À sa quinzième session, en janvier 2015, la CRGAA a en outre examiné le projet de stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial et adopté la stratégie de mise en œuvre⁵. Sept domaines d'action y sont déclinés : 1) Mener des activités de plaidoyer et de sensibilisation internationale; 2) Créer et appuyer des réseaux mondiaux et régionaux pertinents; 3) Aider les pays à élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial; 4) Aider les pays à mobiliser un financement suffisant et durable pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial; 5) Élaborer des normes techniques internationales relatives aux ressources génétiques forestières et appuyer leur mise en application; 6) Élaborer une stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial; 7) Assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de la situation et des tendances des ressources génétiques forestières, et établir des rapports connexes. La CRGAA a souligné que la stratégie était un élément essentiel pour atteindre les objectifs du Plan d'action mondial et a préconisé la mise en application de cette stratégie en coordination avec le Comité des forêts et les organisations internationales compétentes.

La FAO a poursuivi sa coopération avec les partenaires intéressés, tels que Biodiversity International et le Centre mondial d'agroforesterie, dans le traitement des priorités du Plan d'action mondial. Cette coopération a été d'une importance cruciale pour l'élaboration du rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde et des études thématiques connexes, et elle le sera aussi pour l'application du Plan d'action mondial au niveau international. En décembre 2014, les résultats de cette collaboration antérieure ont été publiés dans un numéro spécial de *Forest Ecology and Management*⁶. En plus du Rapport sur l'état des ressources forestières dans le monde, les examens globaux de différentes questions liées aux ressources génétiques forestières sont une source précieuse d'informations pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial. La FAO renforce parallèlement sa collaboration dans le domaine des ressources génétiques forestières avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et d'autres membres intéressés du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi qu'avec diverses organisations internationales et régionales.

La coordination régionale est nécessaire pour une mise en œuvre efficace des priorités régionales et nationales du Plan d'action mondial, car la répartition des forêts et de leurs ressources génétiques ignore généralement les frontières nationales. Les réseaux régionaux qui s'intéressent aux ressources génétiques forestières jouent à cet effet un rôle crucial en offrant aux pays une tribune où ils peuvent échanger des expériences et des informations, et élaborer des mesures de façon concertée. En septembre 2014, l'Association des institutions de recherche forestière de l'Asie et du Pacifique (APAFRI) et Biodiversity International ont organisé, avec le soutien technique de la FAO, un atelier régional qui s'est tenu à Kuala Lumpur (Malaisie) à l'intention des coordonnateurs nationaux du Programme de ressources génétiques forestières pour l'Asie et le Pacifique (APFORGEN). Cet atelier a jeté les bases d'une stratégie de collaboration régionale axée sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial. En octobre 2014, Biodiversity a organisé un atelier similaire à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) en collaboration avec le Réseau latino-américain de ressources génétiques forestières (LAFORGEN), avec le soutien financier et technique de l'Espagne. La FAO et ses partenaires prévoient d'organiser des ateliers similaires de planification dans d'autres régions, sous réserve de la disponibilité des ressources financières requises. En Europe, la FAO poursuivra sa collaboration déjà ancienne avec le Programme européen de ressources génétiques forestières (EUFORGEN), dont les responsables ont déjà convenu de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial durant sa phase V (2015-2019).

5 CGRFA-15/15/Report, appendice E. <http://www.fao.org/3/a-mm660e.pdf>.

6 Global Forest Genetic Resources : Taking Stock (special issue of *Forest Ecology and Management*) (libre accès). <http://www.sciencedirect.com/science/journal/03781127/333>.

La FAO a par ailleurs contribué aux travaux des réseaux régionaux qui se consacrent à la lutte contre les espèces invasives affectant les ressources génétiques forestières. Ces réseaux visent à faciliter l'échange d'informations et la mobilisation de ressources, à susciter une prise de conscience et à réunir des experts, des institutions et d'autres parties prenantes concernées par les espèces forestières invasives. En novembre 2014, la FAO a organisé, en collaboration avec le Service des forêts du Département américain de l'agriculture et l'Académie chinoise des sciences, un séminaire régional qui s'est tenu à Beijing (Chine) à l'intention des points focaux nationaux du Réseau des espèces forestières invasives d'Afrique (APFISN). La FAO et ses partenaires ont l'intention de rendre une nouvelle vigueur à ce réseau, mais aussi au Near East Network on Forest Health and Invasive Species (NENFHIS) et au Red de Países del Cono Sur sobre Especies Exóticas Invasoras a Ecosistemas Forestales, lequel réunit les pays du cône Sud (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay) ainsi que la Bolivie. D'autre part, la FAO a organisé un séminaire régional qui s'est tenu à Budapest (Hongrie) en juin 2015, à l'intention des pays d'Europe et Asie centrale, aux fins de promouvoir l'application de normes phytosanitaires dans la foresterie. Au titre du suivi de cette réunion, la FAO envisage, en collaboration avec ses partenaires, de mettre sur pied un réseau se consacrant aux espèces forestières invasives en Europe et en Asie centrale. Enfin, la FAO et ses partenaires envisagent de lancer un réseau similaire en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

Biodiversity International a organisé, avec le soutien technique de la FAO, une manifestation parallèle au Plan d'action mondial à l'occasion du Congrès mondial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), qui s'est tenue à Salt Lake City (États-Unis) en octobre 2014. En mai 2015, l'Institut brésilien de recherches agricoles centrées sur les forêts (EMBRAPA Florestas) et la FAO ont organisé un symposium international sur la biotechnologie forestière à l'intention des petits exploitants de Foz do Iguacu, au Brésil. Sous réserve de disposer des ressources financières requises, la FAO continuera, avec ses partenaires, d'œuvrer à la mise sur pied de ce type de manifestation pour faciliter l'échange d'informations et susciter une prise de conscience à propos de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières.

La FAO continue de sonder l'intérêt des différents donateurs pour ce qui concerne le soutien à apporter aux pays dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial. En collaboration avec un certain nombre de pays et d'organisations partenaires, elle a mis au point et soumis des propositions de projets aux donateurs et attend à présent leurs réponses. Les pays peuvent également solliciter un soutien financier du Programme de coopération technique décentralisée de la FAO.

C. Éléments à prendre en considération

Les Commissions forestières régionales pourront souhaiter :

- Recommander aux pays de prendre des mesures, selon que de besoin, en vue de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières;
- Recommander aux pays de soutenir, selon que de besoin, les réseaux régionaux se consacrant aux ressources génétiques forestières et aux espèces forestières invasives et de contribuer aux activités de ces réseaux aux fins de renforcer la collaboration régionale dans ces domaines.

Les Commissions forestières régionales pourront souhaiter recommander à la FAO de :

- Continuer à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières.

ANNEXE III**BOITE A OUTILS POUR LA GESTION DURABLE DES FORETS****A. Contexte**

La boîte à outils pour la gestion durable des forêts a été mise au point en réponse à la demande du Comité des forêts de la FAO. La présente note est un résumé des points essentiels concernant le travail de mise au point dont continue de faire l'objet cette boîte à outils.

B. De quoi s'agit-il?

La boîte à outils sur la gestion durable des forêts est un coffret technique détaillé d'outils relatifs aux savoirs, aux meilleures pratiques et à des exemples de leur application visant à faciliter la mise en œuvre de la gestion durable des forêts dans divers contextes. Le public cible est essentiellement composé des responsables chargés de la gestion des forêts et des terres (secteur public et privé) et de ceux qui les assistent, notamment les services de vulgarisation, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales ainsi que les associations du secteur privé.

La boîte à outils poursuit les objectifs suivants: i) accroître les capacités de mise en œuvre efficace de la gestion durable des forêts en fournissant des savoirs, des outils et des expériences à l'échelon local et au niveau des paysages; ii) soutenir les forestiers et les autres parties prenantes afin de progresser vers la gestion durable des forêts en adoptant une approche plus globale; iii) connecter les différents domaines d'expertise de la FAO relatifs à la gestion durable des forêts pour faciliter l'intégration de celle-ci dans une approche à l'échelle des paysages pour la gestion des ressources naturelles; iv) recenser et prendre en compte les lacunes en matière de connaissance et d'outils ainsi que les incohérences et conflits potentiels.

La boîte à outils est une plateforme en ligne conviviale, interactive et adaptée aux intérêts et aux besoins des utilisateurs. Cette catégorie comprend les éléments suivants:

- Des modules portant sur les grands thèmes de la gestion durable des forêts, notamment: i) un aperçu des connaissances fondamentales; ii) des informations plus approfondies; iii) des liens vers des outils connexes; ainsi que iv) des liens vers des cas ou des exemples de gestion durable des forêts et des références supplémentaires;
- Une base de données d'outils relatifs à la gestion durable des forêts et d'étude de cas/d'exemples en la matière qui ont été compilés et organisés selon un format facile d'accès; et
- Un forum de discussion.

La boîte à outils se réfère aux connaissances, aux outils et aux études de cas produits par la FAO, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, d'autres partenaires et des pays membres. La boîte à outils a une portée mondiale (pour tous les types de forêts), mais il s'agira toutefois d'un ensemble d'éléments en constante évolution qui inclura également des ressources régionales et nationales.

L'élaboration de la boîte à outils sur la gestion durable des forêts correspond parfaitement au mandat de la FAO et à son rôle en tant qu'organisation détentrice de connaissances. En collaboration avec ses nombreux partenaires, la FAO crée, compile et partage des informations cruciales sur la gestion durable des forêts, et elle facilite les échanges entre ceux qui possèdent les connaissances et ceux qui en ont besoin, l'objectif étant de « transformer les informations en actions ». La boîte à outils relève de l'objectif stratégique 2 de l'Organisation, produit 1 sous l'intitulé Produit et services 5 *Gestion des connaissances : Évaluation participative, développement et promotion de mécanismes de compilation, de gestion et de partage de connaissances relatives aux pratiques de production durable et de gestion des ressources naturelles.*

On a mis en ligne un site Web relatif à la boîte à outils sur la gestion durable des forêts, avec le souhait de permettre la meilleure interaction possible avec les utilisateurs. Le site est disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/sustainable-forest-management/toolbox/>.

C. Situation actuelle et principaux problèmes

La boîte à outils relative à la gestion durable des forêts est un chantier pour l'heure inachevé, sa mise au point s'étant enrichie entre juillet 2014 et août 2015 de l'élaboration de 15 modules supplémentaires, de l'adjonction de nouveaux outils et de cas intéressants aux modules existants (elle contient aujourd'hui 620 outils et 524 cas) et de l'amélioration de la plateforme Internet (son caractère pratique, son système simplifié d'enregistrement, la révision des filtres de modules, la traduction des vidéos, etc.).

Le processus consistant à tester le site Internet se poursuit (avec, au début de 2015, une évaluation heuristique mettant l'accent sur l'expérience des utilisateurs et l'architecture d'information de la boîte à outils et, à l'occasion du XIV^e Congrès forestier mondial, une phase d'essai de l'interface utilisateur, avec un large éventail de participants). Les résultats contribueront à renforcer l'accessibilité et le caractère pratique du site (avec, notamment, des outils de recherche et d'utilisation, des modules et des cas concernant des questions spécifiques relatives à la gestion des forêts) et la réalisation, par les utilisateurs, de ce que cet instrument a à leur offrir.

La boîte à outils sur la gestion durable des forêts continue d'être diffusée et promue au moyen de présentations (démonstrations) à l'occasion de réunions internationales et nationales, de brochures d'information (en anglais, en français et en espagnol), au moyen de liens avec d'autres sites Internet/outils en ligne et de communication sur différents médias (par exemple TECA, NWFP, FRA, inFO news...). Depuis son lancement en juin 2014, elle a reçu la visite de 14 500 utilisateurs et plus de 55 000 pages ont été consultées.

De plus en plus, la boîte à outils apparaît comme une référence clef du travail de la FAO dans plusieurs secteurs thématiques, et comme source d'apprentissage pour la conception et la mise en œuvre de projets.

D. Éléments à prendre en considération

Le Comité voudra peut-être inviter les pays à promouvoir l'utilisation de la boîte à outils aux fins d'appuyer la planification et la mise en œuvre des programmes et des initiatives liés à la gestion durable des forêts dans l'optique, entre autres, de renforcer les institutions et les capacités, et les inciter à fournir davantage d'informations en retour, y compris de nouveaux outils et de nouveaux cas intéressants la gestion durable des forêts.

Le Comité voudra peut-être recommander à la FAO de continuer à soutenir le développement et la diffusion de la boîte à outils.

ANNEXE IV**RAPPORT DE SITUATION SUR LES DIRECTIVES VOLONTAIRES SUR LE SUIVI NATIONAL DES FORÊTS****A. Généralités**

À la vingt et unième session du Comité des forêts, les pays membres ont recommandé à la FAO de continuer à aider les pays à renforcer leurs systèmes nationaux d'informations sur les forêts et lui ont demandé «de travailler en étroite collaboration avec les États Membres et les organisations compétentes afin d'élaborer un ensemble de directives volontaires sur les systèmes nationaux de suivi des forêts qui tiennent compte des critères à respecter dans les rapports sur la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD+) et soient conformes aux principes et aux objectifs de l'Instrument relatif aux forêts⁷.»

On a commencé l'élaboration des directives juste après que le Comité des forêts en a fait la demande, en établissant la feuille de route et en définissant la structure du document. Le travail a été divisé en deux phases. La phase I a consisté à développer les sections I et II, avec la définition du suivi national des forêts, le champ d'application et les principes. La phase II a consisté à compiler les bonnes pratiques et les recommandations techniques sur le suivi national des forêts.

L'approbation par le Comité des forêts (vingt-deuxième session) des sections I et II élaborées lors de la phase I a été une étape importante de l'élaboration, fortement liée à la version finale du document. Dans ces deux premières sections, on trouve des informations générales, la définition du suivi des forêts et les principes pour un système national de suivi des forêts, qui sont les éléments clés qui orientent les recommandations techniques et la poursuite de la construction du document.

Comme indiqué dans les premières sections des directives volontaires, le suivi national des forêts est considéré comme un processus global incluant la collecte, l'analyse et la diffusion de données relatives aux forêts et, sur cette base, l'élaboration d'informations et de connaissances à des intervalles réguliers de sorte qu'on puisse suivre les changements au fil du temps. Ce suivi met l'accent sur les données et les informations nationales relatives aux forêts et aux arbres hors forêts, leur état, leur valeur et l'emploi qui en est fait. Le fait de disposer en temps voulu d'informations pertinentes et fiables facilite la prise de décisions sur les forêts aux niveaux national et sous-national.

Dans ces sections, on a posé quatorze principes: l'appropriation par les pays et leur responsabilisation; la base juridique; le suivi national des forêts exige une approche à l'échelle des paysages; le suivi national des forêts doit être institutionnalisé; il faut tenir compte des infrastructures de recherche et du renforcement des capacités; il doit y avoir un débat participatif entre les parties prenantes nationales sur le champ d'application et les objectifs du suivi des forêts; le suivi national des forêts doit répondre aux besoins d'informations au niveau national; il faut veiller à l'intégration et à la cohérence avec les sources d'informations existantes; il faut adopter une approche souple afin d'intégrer les questions qui apparaissent et permettre des révisions périodiques; il faut suivre une approche polyvalente pour le suivi national des forêts; il faut tenir compte de la faisabilité, et notamment du rapport coût-efficacité; le système doit comprendre une politique bien définie de partage des données et des informations; le système doit être crédible grâce à sa transparence et à sa qualité; le système doit favoriser la collaboration au niveau international.

On trouvera dans la présente note une vue d'ensemble du déroulement du processus jusqu'à aujourd'hui et les étapes suivantes pour terminer le document.

⁷ FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). 2012. Rapport du Comité des forêts, vingt et unième session: COFO 2012/REP, paragraphe 50, page 7. Rome, Italie. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/docrep/meeting/026/me988f.pdf>.

B. État d'avancement et prochaines étapes

L'élaboration et la diffusion des directives volontaires sur le suivi national des forêts figuraient dans le nouveau Cadre stratégique de la FAO et dans le programme de travail pour l'exercice biennal en cours sous l'objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches, produit 2.4.2: Des méthodologies, normes, standards, définitions et autres outils utiles pour la collecte, la gestion, le regroupement et l'analyse des données sont formulés et diffusés.

Le Comité des forêts a approuvé les deux premières sections à sa vingt-deuxième session. Les deux sections tiennent compte des contributions (remarques et échanges) que les pays membres de la FAO et les organisations compétentes ont apportées lors des six dernières commissions régionales des forêts (2013-2014), des réunions régionales de la FRA et de diverses réunions techniques qui se sont tenues en 2013 et en 2014, ainsi que des contributions que plusieurs pays membres ont apportées à la vingt-deuxième session du Comité des forêts.

La FAO est en train de terminer la section III en collaboration avec des experts internationaux. La section est basée sur une analyse approfondie des travaux publiés ainsi que sur les contributions apportées pendant des réunions techniques et des ateliers internationaux qui se sont tenus en 2014 et en 2015. De nombreuses parties prenantes institutionnelles ont également apporté des contributions et des avis précieux.

Durant les trois premières semaines d'octobre 2015, une consultation en ligne sur la dernière section sera ouverte à un plus grand nombre d'experts afin de leur permettre de transmettre leurs contributions et leurs points de vue, dont on tiendra compte à la dernière étape de l'élaboration du document. On pourra ainsi mieux sensibiliser les parties prenantes nationales aux directives volontaires et mieux susciter leur adhésion. La consultation en ligne et la première version du document seront disponibles à l'adresse <http://www.fao.org/fsnforum/fr/forum/discussions/forestry>.

Enfin, on organisera début 2016 une réunion afin de recueillir les commentaires d'experts internationaux et d'utilisateurs potentiels des directives volontaires.

ANNEXE V**RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ *SILVA MEDITERRANEA***

Le Comité CFFSA/CEF/CFPO des questions forestières méditerranéennes «*Silva Mediterranea*» est un organe statutaire de la FAO, actuellement présidé par la Turquie. La proposition de note du Secrétariat fait état des principales réalisations et des principales activités menées par le comité ces deux dernières années, avec les services de secrétariat fournis par le Département des forêts de la FAO et la France (détachement de M. Nicolas Picard).

Suite donnée au Cadre stratégique sur les forêts méditerranéennes

- Le Cadre stratégique sur les forêts méditerranéennes (CSFM), présenté lors de la troisième Semaine forestière méditerranéenne, à Tlemcen, en mars 2013, et approuvé par les participants au débat de haut niveau de cette conférence avec la déclaration de Tlemcen, est un outil non contraignant pour les responsables politiques dans le secteur forestier en Méditerranée.
- Il a été organisé une session à Barcelone, pendant la quatrième Semaine forestière méditerranéenne (IV SFM) pour débattre de l'avancement de la mise en œuvre du CSFM au niveau national. Plusieurs pays ont indiqué utiliser cet outil régional pour formuler leurs nouvelles stratégies et leurs nouveaux programmes au niveau national (par exemple l'Algérie, la France, le Liban, le Maroc, le Portugal et la Tunisie). Semaine forestière méditerranéenne
- Avec plusieurs partenaires méditerranéens, le Secrétariat du Comité *Silva Mediterranea* a organisé la quatrième Semaine forestière méditerranéenne (IV SFM) à Barcelone, Espagne, du 16 au 21 mars 2015, sur le thème «Améliorer les moyens d'existence: le rôle des filières forestières méditerranéennes dans une économie verte». Le compte rendu des travaux et les principales conclusions peuvent être consultés dans un numéro spécial de la revue *Forêt méditerranéenne* et toutes les présentations sont disponibles sur le site Web de la IV SFM⁸.
- La cinquième Semaine forestière méditerranéenne (V SFM) sera organisée au Maroc en 2017. Elle pourrait avoir pour thème la désertification et la restauration des forêts et paysages méditerranéens dégradés, comme il en a été débattu avec plusieurs partenaires méditerranéens et avec le Haut-Commissariat marocain aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification lors d'un événement organisé à Ankara à l'occasion de la douzième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en octobre 2015.

Sessions extraordinaires du Comité *Silva Mediterranea*

- Deux sessions extraordinaires se sont tenues, le 27 juin 2014, à Rome, à l'occasion de la vingt et unième session du Comité des forêts de la FAO, et le 18 mars 2015, à l'occasion de la quatrième Semaine forestière méditerranéenne, à Barcelone. La session extraordinaire de 2014 a été consacrée aux préparatifs de la IV SFM et à l'évaluation du Comité. La session extraordinaire de 2015 a été consacrée à l'adoption officielle des recommandations formulées par le groupe d'évaluation du Comité.
- L'évaluation du Comité *Silva Mediterranea* a été menée en 2013 par un groupe indépendant présidé par Mme Christine Farcy. La version finale du rapport d'évaluation a été transmise à tous les membres du Comité en avril 2014 et présentée lors de la session extraordinaire tenue en juin 2014⁹.

8 <http://med.forestweek.org/fr>

9 On trouvera le rapport d'évaluation du Comité *Silva Mediterranea* à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/forestry/silvamed/4900/fr/>.

- Sur la base des recommandations formulées par le groupe d'évaluation et compte tenu de la réponse de la Direction établie par le Département des forêts de la FAO, les membres du Comité *Silva Mediterranea* ont approuvé plusieurs décisions à la session extraordinaire tenue le 18 mars 2015 lors de la quatrième Semaine forestière méditerranéenne, à Barcelone¹⁰.
- Ces décisions ont été approuvées lors de la session à haut niveau des directeurs des départements forestiers organisée le 20 mars 2015 pendant la quatrième Semaine forestière méditerranéenne¹¹.

Groupes de travail du Comité *Silva Mediterranea*

- Le groupe de travail sur les **incendies de forêt** a poursuivi sa coopération avec le centre commun de recherche de l'Union européenne dans le cadre du Système européen d'information sur les incendies de forêt. Des rapports annuels sur les incendies de forêt en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont été publiés avec l'aide du groupe de travail¹².
- Le groupe de travail sur le **chêne-liège et les autres produits forestiers non ligneux** était l'un des organisateurs de la conférence Vivexpo 2014, qui s'est tenue du 11 au 13 juin 2014¹³.
- Le groupe de travail sur les **ressources génétiques forestières** a publié un document d'orientation intitulé «Marginal and peripheral forests: a key genetic resource for enhancing the resilience of European Forests to global change» à l'occasion du Congrès forestier mondial qui s'est tenu à Durban, en septembre 2015. Il a aussi produit de nouvelles cartes de distribution pour 24 espèces méditerranéennes en collaboration avec le centre INRA d'Avignon.
- Le groupe de travail sur le **changement climatique** a organisé une session consacrée aux instruments de financement liés au changement climatique dans les paysages méditerranéens, dans le cadre de la IV SFM. Il a ensuite élaboré un document d'orientation, en anglais et en français, intitulé «Potentiel d'atténuation et d'adaptation des forêts méditerranéennes au changement climatique». Par ailleurs, des évaluations de la vulnérabilité au changement climatique ont été menées sur plusieurs sites pilotes en Algérie, au Maroc, en Tunisie, au Liban et en Turquie. Le rapport final sera présenté officiellement en marge de la vingt et unième Conférence des Parties à la CCNUCC, à Paris.
- Le groupe de travail sur la **foresterie urbaine et périurbaine** a axé ses travaux sur les priorités définies lors de l'atelier de lancement en mai 2014. Il est notamment en train de définir des indicateurs pour évaluer les forêts/la foresterie urbaines et périurbaines dans la région méditerranéenne, de rédiger des documents d'orientation et d'information en vue de sensibiliser les acteurs à cette question et de mettre au point des propositions de projets aux fins de mise en œuvre au niveau régional. La prochaine réunion du groupe de travail se tiendra en novembre 2015 à Rome et comptera sur la participation de 30 experts venant de toute la région¹⁴.
- Le groupe de travail sur la **désertification et la restauration des zones arides méditerranéennes** a tenu sa première réunion le 16 octobre 2015 au pavillon turc lors de la douzième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la

10 On trouvera le rapport de la session extraordinaire tenue à Barcelone à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/forestry/silvamed/4900/fr/>.

11 Voir la Déclaration de Barcelone à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/forestry/silvamed/4900/fr/>.

12 Voir les rapports à l'adresse suivante: <http://forest.jrc.ec.europa.eu/effis/reports/annual-fire-reports/>.

13 Le compte rendu des travaux de Vivexpo 2014 est disponible à l'adresse suivante: <http://www.institutduliege.com/colloque2014.php>.

14 Pour obtenir plus d'informations, voir le site Web: <http://www.fao.org/forestry/80480/fr/>.

désertification, à Ankara (Turquie). Les participants à cette réunion ont débattu d'une feuille de route et ont proposé les principales actions suivantes¹⁵:

- i) Consacrer un chapitre aux initiatives de restauration dans la prochaine édition de L'état des forêts méditerranéennes et recenser les expériences fructueuses en matière de restauration des forêts et des paysages dans la région méditerranéenne.
- ii) Diffuser le document intitulé «Global guidelines for the restoration of degraded forests and landscapes in Drylands: Building resilience and benefiting livelihoods¹⁶» publié par le Département des forêts de la FAO en collaboration avec le Ministère turc des eaux et forêts et l'Agence turque de coopération et de coordination (TIKA), et contribuer à la mise en œuvre de ces directives.
- iii) Organiser la cinquième réunion de la Semaine forestière méditerranéenne sur le thème de la désertification et de la restauration des forêts et paysages méditerranéens dégradés en mars 2017 (au Maroc) et avancer vers la mise sur pied d'une initiative régionale sur la restauration des forêts et des paysages dans le contexte du Défi de Bonn.
- iv) Contribuer à l'axe stratégique 6 («Restaurer les paysages forestiers méditerranéens dégradés») du Cadre stratégique sur les forêts méditerranéennes, en particulier au moyen d'évaluations, du suivi, du partage des connaissances, du financement durable et du renforcement des capacités.

Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes

- Le Comité *Silva Mediterranea* est l'un des membres fondateurs du Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes, lancé le 29 septembre 2010. Le Partenariat vise à améliorer la coopération entre ses membres et à harmoniser les efforts et les investissements faits par le secteur forestier dans cinq pays partenaires (Algérie, Liban, Maroc, Tunisie et Turquie).
- La cinquième réunion du comité directeur du Partenariat s'est tenue du 28 au 30 janvier 2015 à Rabat (Maroc); elle a été consacrée à l'évaluation du Partenariat et à l'organisation d'un stand méditerranéen au Congrès forestier mondial, à Durban, en septembre 2015. L'évaluation du Partenariat, qui avait été décidée en 2013 à la quatrième réunion du comité directeur, a été dirigée par une experte indépendante, Mme Sabina Bianchini. La version finale du rapport d'évaluation a été transmise à tous les membres du Partenariat en juillet 2015.
- Le Partenariat a organisé un stand méditerranéen au Congrès forestier mondial, du 7 au 11 septembre 2015, à Durban (Afrique du Sud), avec l'appui essentiel du Secrétariat du Comité *Silva Mediterranea*. Il a organisé deux projections de films suivies de débats. Plusieurs documents essentiels établis dans le cadre des travaux du Comité *Silva Mediterranea* ont été présentés et distribués sur le stand.

La Commission souhaitera peut-être:

prendre note:

- du Cadre stratégique sur les forêts méditerranéennes et de la *Déclaration de Tlemcen* adoptée par les États membres du Comité *Silva Mediterranea* lors de la troisième Semaine forestière méditerranéenne tenue à Tlemcen en 2013, en tant qu'outil non contraignant pour les politiques forestières, et formuler des recommandations aux fins de sa mise en œuvre par les États membres du Comité *Silva Mediterranea*;

¹⁵ Le rapport complet de la réunion d'Ankara et la lettre d'information seront disponibles prochainement.

¹⁶ Pour consulter la publication complète, présentée officiellement lors de la douzième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, à Ankara, en octobre 2015, voir: <http://www.fao.org/documents/card/en/c/b7d56c46-ed26-4211-9911-f8e4dfe9a609/>.

- des décisions prises après l'évaluation du Comité *Silva Mediterranea* et faciliter leur mise en œuvre;
- du rapport d'évaluation sur le Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes;

encourager les pays à:

- contribuer aux activités des groupes de travail *Silva Mediterranea*, et en particulier au nouveau groupe de travail sur la désertification et la restauration des zones arides méditerranéennes, lancé récemment lors de la douzième Conférence des Parties à la CCNUCC, à Ankara (Turquie), le 16 octobre 2015;
- contribuer à l'utilisation et à la mise en œuvre du document «Global guidelines for the restoration of degraded forests and landscapes in drylands: building resilience and benefiting livelihoods», publié récemment lors de la douzième Conférence des Parties à la CCNUCC, à Ankara (Turquie), le 14 octobre 2015;
- participer à la préparation de la cinquième Semaine forestière méditerranéenne qui se tiendra en mars 2017 au Maroc, sur le thème de la désertification et de la restauration des forêts et paysages méditerranéens dégradés, et à s'engager à une participation de haut niveau.